



EDITO

Non à l'égalité par le bas !

Le premier ministre venait à peine d'affirmer sa volonté de mettre en place « le pacte de responsabilité, tout le pacte de responsabilité et même au delà », que le Conseil Constitutionnel annonçait qu'il annulait l'article premier de ce pacte. Cet article prévoyait des abattements de cotisations sociales pour les salariés touchant de 1 à 1,3 fois le smic et le Conseil Constitutionnel considère que l'égalité n'est pas respectée puisque ces salariés auraient payé moins de taxes que les autres. Voilà qui pourrait prêter à rire s'il n'y allait pas de nos conditions de vie et d'existence. Car le Conseil Constitutionnel ne voit rien d'inégalitaire et d'inconstitutionnel dans les cadeaux faits aux patrons. En effet, avec l'addition de la suppression des cotisations familiales patronales et le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), ces cadeaux se montent à 50 milliards d'euros. Les abattements de cotisations sociales censurées par le Conseil constitutionnel se seraient élevés à 2,5 milliards d'euros. Ces abattements étaient une tentative bien timide du gouvernement de faire passer la pilule et de répondre aux critiques contre un pacte de responsabilité trop favorable au patronat. De toute évidence, les « sages » du Conseil Constitutionnel eux trouvent que l'on n'est jamais assez favorable aux patrons ! Reste à retenir qu'au delà de toutes ces « politicailleries » par Conseil Constitutionnel interposé, ces 50 milliards de cadeaux supplémentaires faits au patronat s'ajoutent aux 200 milliards d'euros d'aides et d'exonérations multiples dont bénéficient déjà chaque année les entreprises françaises de la part de l'État et des collectivités locales. Ces aides et exonérations diverses censées soutenir l'emploi avec le résultat que l'on sait, ruinent les finances publiques. Elles se font au détriment des services publics, des moyens alloués aux collectivités territoriales, de l'assurance maladie, des prestations sociales et au détriment de nos salaires.

Et, si nous ne nous donnons pas les moyens de mettre un coup d'arrêt à ces politiques par nos mobilisations et par nos luttes, cela va continuer et empirer...

NON !

CAP des 17 et 18 juin :

toujours beaucoup de blocage pour moins de salaire...

Les commissions administratives paritaires concernant les avancements de grade ont eu lieu les 17 et 18 juin. Nous publions ci-contre un tableau détaillant le nombre d'avancements pour chaque grade dans chacune des trois catégories A B et C. Un constat simple s'impose : toutes catégories et grades confondus, sur environ 3000 agents municipaux 740, c'est à dire un quart , remplissaient les conditions statutaires (ancienneté, et/ou examen professionnel) leur permettant de bénéficier d'un avancement de grade en 2014. Sur ces 740 agents qualifiés de «promouvables», la hiérarchie des différents services en proposait effectivement 426, en leur attribuant 50 points. Une fois passé le barrage des fameux «ratios» (1) seuls 204 agents c'est à dire moins de la moitié des propositions des chefs de services et 6 % seulement de l'ensemble du personnel a en définitive pu bénéficier cette année d'un avancement de grade !

(1) Les «ratios» sont des pourcentages qui viennent limiter le nombre des avancements dans chacun des grades. La mise en place de ces pourcentages est encadré par des textes nationaux mais la valeur de ces pourcentages est fixée localement par la municipalité lors d'un Comité Technique Paritaire. À Tours ils ont été adoptés en 2007 et n'ont pour ainsi dire pas évolué depuis...



ECHOS du CTP du 30 JUIN :

Non aux ratio(s)nnement !

Préalablement à ce Comité Technique, nous avons fait inscrire à l'ordre du jour une demande d'augmentation des «ratios» qui limitent le nombre des avancements de grades. Lors du CTP, nous avons en résumé formulé notre demande de la manière suivante : nous vivons dans un blocage quasi permanent des salaires depuis des années et des années. Les gouvernements successifs ont toujours justifié ces blocages en expliquant que pour mesurer réellement l'évolution du pouvoir d'achat, il fallait tenir compte des augmentations individuelles, entre autre des avancements de grades. D'un coté au niveau national, on justifie le blocage des salaires en invoquant les avancements de grades, de l'autre au niveau local, on limite le nombre de ces avancements par des pourcentages à minima. La ficelle est un peu grosse. Compte tenu de la situation générale c'est à dire : le niveau du chômage, la hausse des prix, le blocage des salaires, la situation devient de plus en plus critique pour nombre de nos collègues. La nouvelle municipalité le reconnaît d'ailleurs explicitement puisqu'une de ses premières décisions a été d'augmenter les indemnités des élus municipaux de 15 % pour des raisons et des justifications qui pourraient tout à fait s'appliquer à l'ensemble du personnel. Voilà pourquoi tout en revendiquant une augmentation massive des salaires auprès du gouvernement, nous revendiquons une augmentation massive du nombre des avancements de grade auprès de la municipalité, afin que les agents soient nommés dès qu'ils remplissent les conditions d'ancienneté leur permettant d'avancer.

Réponse de la municipalité : le premier Adjoint dit ne pas être fermé à nos demandes mais repousse la question en déclarant ne pas avoir suffisamment de recul. Par ailleurs, comme la municipalité précédente, la nouvelle municipalité se retranche derrière la nécessité d'harmoniser les ratios entre la ville de Tours, Tour(s)plus et les communes du département dépendant du centre de gestion. De toute évidence, pour voir augmenter son pouvoir d'achat, le personnel devra peser de son propre poids dans cette discussion et dans les mois qui viennent, notre syndicat prendra des initiatives en ce sens. En attendant, pour manifester leur désaccord sur l'absence de réponse réelle apportée par la municipalité à cette question vitale pour le personnel, les représentants CGT au CTP ont voté contre ce point de l'ordre du jour.

Avancement au grade de	Catégorie	Nombres d'agents remplissant les conditions pour être promus		Agents proposés par leur chef de service (50 points)		Nombres d'avancements rendus possibles après les ratios		Nombres de promus après la CAP	
		Ville	CCAS	Ville	CCAS	Ville	CCAS	Ville	CCAS
Filière technique									
Adjoint technique 1ère classe	C	115	17	75	3	31	3	31	3
Adjoint technique principal 2ème classe	C	211		90	1	51	1	51	1
Adjoint technique principal 1ère classe	C	67		27	2	14	1	14	1
Agent de maîtrise principal	C	16		10		4		4	
Technicien	B	4		0		2		0	
Technicien principal de 2ème classe	B								
Technicien principal de 1ère classe	B								
Ingénieur principal	A			4		4		2	
Ingénieur chef classe normale	A			0		3		0	
Directeur territorial	A			2		4		0	
Filière administrative									
Adjoint administratif 1ère classe	C	41		26	3	12	2	12	2
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	30		15	1	8	1	8	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	20		13	1	4	1	4	1
Rédacteur principal de 2ème classe	B	26		18		9		9	
Rédacteur principal de 1ère classe	B								
Attaché principal	A			4		4		4	
Filière sportive									
Opérateur qualifié APS (interne)	C	1		1		1		0	
Educateur sportif principal de 2ème classe	B								
Educateur sportif principal de 1ère classe	B	8		2		3		0	
Filière sanitaire et sociale									
Aux. de puériculture principal 2ème classe	C	61		49		15		15	
Aux. de puériculture principal 1ère classe	C	4		2		2		2	
Puéricultrice de classe supérieure	B			1		1		1	
Agent social de 1ère classe	C	1		0		1		0	
Agent social principal 2ème classe	C	61		5		3		3	4
Agent social principal 1ère classe	C	2				1		1	
Filière médico-sociale									
Educateur principal de jeunes enfants	B	11						3	
Educateur chef de jeunes enfants	B							0	
Technicien paramédical de classe supérieure	B			1		1		1	
Filière culturelle et artistique									
Adjoint patrimoine 1ère classe	C	6		3		4		3	
Adjoint patrimoine principal 2ème classe	C	1		0		1		0	
Animateur principal de 2ème classe	C	3		1		2		0	
Prof. D'enseignement artistique hors classe	B			3		3		3	
Assistant socio éducatif principal	B								1
Assistant du patrimoine 1ère classe	C								
Assistant qualifié du patrimoine hors classe	C								
Assistant qualifié du patrimoine 1ère classe	C								
Assistant de conservation principal de 2ème classe	C	4		3		2		0	
Filière Police Municipale									
Gardien	C								
Brigadier	C	25		4		25		4	
Brigadier chef principal	C	5		0		5		1	
Chef de service de P.M. principal de 1ère classe	B							1	
Atsem									
Principale 2ème classe	C			56		13		13	

Totaux tous grades confondus : Mairie + CCAS

Nombres d'agents au total remplissant les conditions pour être promus	740
Agents proposés par leur Chef de Service (50 points)	426
Nombres d'avancements rendus possibles après les ratios	242
nombre d'agents au total promus après la CAP	204



CONGRES DE NOTRE SYNDICAT :

Un moment de fraternité et de dynamisme...

Le syndicat CGT des municipaux de Tours et du CCAS a tenu son congrès annuel le vendredi 13 juin. Ce dernier s'est déroulé en présence de représentants de l'Union Départementale (UD) CGT, instance interprofessionnelle de la CGT, et de la CSD qui est la coordination syndicale départementale des syndicats CGT des Services Publics d'Indre et Loire. Une centaine de nos adhérents étaient présents. Les différents rapports d'introduction à la discussion ont porté sur le fonctionnement du syndicat sur la période écoulée et l'actualité sociale. Le débat très large et très libre qui a suivi ces introductions a porté sur la stratégie des luttes, la montée du FN et des idées d'extrême droite ainsi que sur les perspectives à dégager pour l'avenir : la réforme des rythmes scolaires, la nécessité d'augmenter le pouvoir d'achat, l'évolution des effectifs municipaux, le dossier amiante.

Le congrès a aussi élu à l'unanimité ses instances dirigeantes. Ce n'était pas de pure routine puisque Jean-Jacques Prodhomme quitte (retraite) le Secrétariat Général (mais pas le syndicat), une fonction qu'il occupait depuis 1988. C'est Koffi Ghyamphy qui travaille à la bibliothèque municipale depuis plus de 10 ans et titularisé, comme beaucoup après la grève de 2001 (la grève c'est efficace) qui lui succède dans cette fonction, il sera épaulé dans cette tâche au poste de secrétaire adjoint par Marc Baliteau. Nous publions ci-dessous l'intégralité de notre bureau composé d'une quinzaine de membres. Notre syndicat s'est donc donné les moyens collectifs de pouvoir continuer à vivre et à lutter.

Koffi GHYAMPHY - Secrétaire Général
Marc BALITEAU – Secrétaire Général Adjoint
Béatrice FAVRE – Trésorière
Isabelle LOPEZ – Trésorière Adjointe

David COURANT
Christine DELARUE
Patrick DURET
Thierry FALLOURD
Chantal GUERIN
Sylvain GUIONNIERE
François LOPEZ
Florence PILLET
Jean-Jacques PRODHOMME
Nathalie ROUSSINEAU
Dominique ROY

**Syndicat CGT des municipaux
de TOURS et du CCAS**

Mairie de Tours – 1 à 3 rue des minimes
37926 Tours Cedex 9

☎/📠 02.47.21.69.37

☎ 06.75.81.72.94

Courriel : cgt@ville-tours.fr

Portail internet : www.cggtours37.com

Permanences tous les mardis de 12h30 à 14h00
local 2ème étage ancien Hôtel de Ville de Tours